SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NERACAIS (S.M.D.E.N.)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

* * * * *

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Économique du Néracais, légalement convoqué le mercredi 5 octobre 2022, s'est réuni à 18h à Agrinove à Nérac, le mardi 11 octobre 2022, en séance publique, sous la présidence de M. Nicolas Lacombe.

Étaient présents :
Département de Lot-et-Garonne : Madame Valérie Tonin, Monsieur Nicolas Lacombe.
Communauté de communes Albret Communauté : Messieurs Alban Cassagnabère, Patrick Golfier, Jean de Nadaillac.
Pouvoirs : Monsieur Bilirit à Madame Tonin, Madame Paillarès à Monsieur Lacombe, Monsieur Masset à Monsieur Golfier, Monsieur Legendre à Monsieur de Nadaillac.
Excusés : Madame Paillarès, Messieurs Bilirit, Legendre, Bousquier et Masset.
Absents : Messieurs Chollet et Garrabos.
Assistaient par ailleurs : Madame Sophie Deghaye, chargée de mission (SEM 47), Monsieur Patrice Chiesa (DGA d'Albret Communauté), *Monsieur Hubert Cazalis, directeur et M. François Paolini, chef de projets (S.M.D.E.N.).*
Excusés : M. Alain Lorenzelli, Président Albret Communauté, M. Jean-Marc Cammarata, DGS d'Albret Communauté, Mme Barbara Tapin, Conseil départemental de Lot-et-Garonne, Monsieur Cyril Galtié, directeur de la SEM 47, Mme Amandine Pontens, Assistante administrative du S.M.D.E.N.
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick Golfier est désigné secrétaire de séance.

* * * * *

Le quorum étant atteint, Monsieur Nicolas Lacombe, Président, ouvre la séance. **Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du mercredi 28 juin 2022.**

Actualités d'Agrinove :

- à l'invitation du Président Nicolas Lacombe, Hubert Cazalis, Directeur, revient sur notre première **journée « portes ouvertes »** qui nous a permis d'accueillir sur site, le jeudi 15 septembre dernier, élus, partenaires et habitants de l'Albret. Une centaine de visiteurs ont été recensés, ce qui a permis des échanges nombreux avec les entreprises de la pépinière, à l'occasion d'ateliers de découverte ou de moments conviviaux ;

- François Paolini, Chef de projets, détaille ensuite le programme de notre **forum « Agrinovembre », qui sera consacré cette année à la « valorisation économique et écologique des co-produits ».** Cet après-midi se déroulera au sein du lycée agricole de Nérac le **jeudi 17 novembre dès 14h** ;

- enfin, un point est fait au sujet des entreprises accueillies à Agrinove. **Le développement de la société « Hopen / Terre de houblon » se poursuit,** ce qui va amener l'entreprise à déménager dans des locaux plus vastes à la fin du mois, au sein de l'Agropole. Nous poursuivrons cependant l'accompagnement de cette société, dont nous suivons l'essor depuis 2018. Plusieurs contacts sont en cours pour accueillir une nouvelle entreprise d'ici la fin de l'année.

1) **Avenant N°2 à la concession d'aménagement de la zone d'activités Agrinove (délibération n° : 2022-14)**

Monsieur Nicolas Lacombe, Président, rappelle au Comité Syndical que, conformément à l'article 17 du contrat de concession d'aménagement signé avec la SEM 47, l'aménageur a présenté en juin dernier le compte-rendu financier de l'opération qui a été approuvé par délibération.
Les évolutions de l'opération Agrinove ont amené à revoir les conditions financières de réalisation de l'opération qu'il s'agit aujourd'hui d'entériner par un avenant.
Ainsi, le présent projet d'avenant N°2 à la concession d'aménagement propose d'allonger la durée de la concession de 3 années et de réviser la participation du Syndicat Mixte pour le Développement Économique du Néracais à l'opération.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,
Vu le code de l'Urbanisme et son article L. 300-5,
Vu le Code Général des Collectivités Locales et son article L. 1523-2,
Après avoir examiné le projet d'avenant à la concession d'aménagement :

- décide à l'unanimité d'approuver le projet d'avenant N° 2 à la concession d'aménagement de la zone d'activités Agrinove ;
- autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la version définitive de cet avenant.

Annexe : Projet d'avenant N°2 à la concession d'aménagement du 20 mai 2017.

2) **Décision modificative n°02-2022 (délibération n° : 2022-15)**

Monsieur le Président expose au comité syndical qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour modifier notre budget primitif 2022.
En effet, la dotation aux amortissements prévue initialement ne permet pas de couvrir en intégralité l'ensemble de nos investissements antérieurs (conformément à notre délibération n° 2013-13 sur l'amortissement comptable pratiqué par le S.M.D.E.N.).
La décision modificative proposée ci-dessous concerne uniquement les écritures d'ordre ; elle viendra abonder l'article 28183 (matériel de bureau et informatique) et l'article 6811 (dotation aux amortissements) en minorant les virements à la section de fonctionnement (021) et d'investissement (023).

Cette décision modificative se présente ainsi en sections de fonctionnement et d'investissement :

RECETTES			**DEPENSES**		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
021 (INV.)	Virement de la section de fonctionnement	- 334,27	023 (FCT)	Virement à la section d'investissement	- 334,27 €
28183 (INV.)	Matériel de bureau et informatique : op. 040	+ 334,27 €	6811 (FCT)	Dotation aux amortissements : op. 042	+ 334,27€
	TOTAL RECETTES	0 €		TOTAL DEPENSES	0 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n° 02-2022 telle que proposée ci-dessus (tableau).

3) Plan de financement d'Agrinovembre 2022 (délibération n° : 2022-16)

Le Président rappelle que nous sommes à l'initiative, depuis 2015, d'un forum annuel consacré à l'innovation en agriculture et baptisé « Agrinovembre ». Cette année, cette journée se déroulera le jeudi 17 novembre et sera consacrée au thème de la valorisation économique et écologique des co-produits de l'agriculture et aux innovations que cela génère. Nous estimons le nombre de participants à environ 150 à 200 l'après-midi. Le budget prévisionnel de cette journée est le suivant :

DEPENSES (TTC)		**RECETTES (TTC)**	
- Scénographie et éclairage :	1 080,00 €	- Auto-financement SMDEN :	8 000,00 €
- Captation image et son :	500,00 €		
- Communication (création, diffusion) :	1 620,00 €	*Soit :*	
- Préparation, animation et déroulement :	2 800,00 €	– *Conseil Départemental 47 :*	*4 800 €*
- Frais de bouche et décoration :	800,00 €	– *Communauté de Communes d'Albret Communauté :*	*3 200 €*
- frais de déplacements et d'hébergement : *(intervenants)*	1 200,00 €		
TOTAL TTC :	**8 000,00 €**	**TOTAL TTC :**	**8 000,00 €**

Après en avoir débattu, le comité syndical à l'unanimité :

- approuve l'organisation d'Agrinovembre 2022 et le budget présenté ci-dessus ;
- dit que l'auto-financement du SMDEN sera mobilisé dans le cadre du budget de fonctionnement 2022, tel qu'il a été voté le 30 mars 2022 ;
- autorise le défraiement et/ou le remboursement des frais des personnes sollicitées pour intervenir lors du forum, dans la limite du budget présenté ci-dessus.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Nicolas LACOMBE.

